

FORMATIONS

2022

SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL DANS
LA FONCTION
PUBLIQUE



Vers une culture de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique



SOMMAIRE

PRÉSENTATION_____4

FORMATIONS INITIALES_____9

FORMATIONS CONTINUES_____20

FORMATIONS ISST_____48

CONTACT_____59

PRÉSENTATION

Qui sommes nous ?

Les Actions Santé et Sécurité au Travail dans les fonctions publiques de l'INTEFP ont été créées le 1^{er} juillet 2008 afin de former les agents de la Fonction Publique.

Notre projet est de permettre aux agents de toute la fonction publique de bénéficier de nos acquis et de nos expériences en santé sécurité au travail.

Aussi, nous avons développé, depuis plus de 10 ans, notre offre de formation afin de pouvoir répondre aux besoins, que nous savons grandissants.

S'appuyant sur l'expertise du Ministère du Travail et en collaboration avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF), l'INTEFP se veut vecteur de partage et de capitalisation des savoirs au sein de la fonction publique.

Notre champ d'intervention

L'équipe pédagogique des Actions Santé Sécurité au Travail, intervenant initialement dans les actions de formation initiale à destination des membres de CHSCT, des assistants et conseillers de prévention, mais également dans le processus de professionnalisation des ISST (Convention tripartite entre DGAFF-DRH Min Sociaux-INTEFP), a développé son activité pour répondre à des besoins en formation grandissant de tous les acteurs de la santé sécurité au travail dans la fonction publique.

Aussi, nous proposons des formations sur étagère et sur mesure à l'ensemble des agents : assistants et conseillers de prévention, membres de CHSCT, ISST, managers et chefs de services, responsable RH, agents...

Quelle vision de la formation ?

Être acteur de sa formation pour appréhender ses missions

Pédagogie inductive, approche actionnelle, systématisation des cas pratiques... L'équipe pédagogique des ASST vous propose à travers le renouvellement de ses formations, d'appréhender les enjeux liés à vos missions par l'acquisition des gestes métier.

La formation par les pairs : pour une professionnalisation des acteurs

Notre réseau interministériel d'intervenants apporte à nos formations un regard ouvert, dynamique et pluriel, afin de sensibiliser les agents aux questions touchant à la santé et à la sécurité au travail.

L'inter ministérialité : au cœur de nos préoccupations

L'expérience interministérielle menée par l'équipe des ASST a su démontrer le succès des échanges, et des rencontres entre agents provenant de divers Ministères. L'inter ministérialité de nos formations nourrit la réflexion des stagiaires et leur permet également de se constituer un réseau de pairs.

Les ASST misent sur la diversité pour enrichir le déroulé des formations proposées.

Quelles innovations pour 2022 ?

Afin de répondre à vos attentes, l'équipe pédagogique des ASST met en place des modules de formation sous un format hybride et peuvent, à la demande, les proposer totalement à distance.

Vous retrouverez des dispositifs d'évaluation des acquis prédictives, formatives et sommatives au sein de vos formations afin de répondre au mieux à vos besoins et de valider les compétences acquises en stage. Des autoévaluations ainsi qu'un livret pédagogique ont été mis en place pour les ISST, afin de proposer un parcours personnalisé, qui fait le point sur les connaissances et compétences acquises lors de la formation.

Les nouveaux enjeux pour 2022

Notre équipe a **élargi son offre de formation** et l'ouvre à de **nouveaux publics**. Elle propose également de nouvelles modalités pédagogiques adaptées : groupe d'échanges de pratiques, retour d'expériences, accompagnement tutoré...

Elle s'adapte au contexte changeant, procède à des mises à jour régulières des formations, et travaille à la digitalisation de ses actions de formation afin de répondre au mieux aux demandes.

Que vous soyez RH, préventeurs, agents, ou encore managers, nos formations sauront répondre à vos attentes.

La formation tout au long de la vie

A l'INTEFP, nous pensons que les formations initiales doivent être complétées par des formations continues pour **répondre aux réalités rencontrées par les agents de prévention**.

Ainsi, l'équipe pédagogique des ASST est heureuse de vous proposer cette année encore de nombreuses formations continues, élaborées par nos spécialistes de la SST à partir des besoins identifiés chez les préventeurs.

La garantie de la qualité de la formation

Notre réseau d'intervenants est composé **de professionnels de la Santé Sécurité au Travail** (Inspecteur du travail, Inspecteur Santé Sécurité au Travail, Conseiller de prévention, Ingénieur de prévention, Psychologue-ergonome, Médecin de prévention, Consultant...)

Nos formateurs sont également **formés à intervalles réguliers en ingénierie pédagogique et techniques d'animation actionnelle**.

Dans le cadre d'une volonté d'amélioration continue de ses formations, L'INTEFP s' est engagé dans une démarche de certification qualité en 2018 qui a abouti en septembre 2021 à l'obtention de la certification QUALIOPi.

La satisfaction de nos stagiaires avant tout

En 2021, malgré le contexte de crise sanitaire, nous avons organisé 61 sessions de formation présentielle et distancielles, pour un total de 624 stagiaires sur les diverses thématiques en santé sécurité au travail que nous proposons dans les pages suivantes. Un bilan des enquêtes de satisfaction est dressé ci-dessous*:

- **95% des stagiaires ayant suivi nos formations se disent tout à fait à plutôt satisfaits de leur cursus.**
- **88% des stagiaires ayant suivi nos formations estiment que les objectifs de formation ont été entièrement atteints.**
- **95% des stagiaires ayant suivi nos formations pensent que l'hybridation est un plus dans la formation.**
- **Enfin, les 3 points remarquables de nos formations sont la qualité de nos intervenants, la maîtrise du sujet par nos formateurs ainsi que l'alternance entre théorie et pratique lors des formations**

*à partir des données collectées dans les enquêtes de satisfaction du 01/01/2021 au 08/12/2021

L'INTEFP

Toujours nos formations sur mesure

L'équipe des ASST propose également de concevoir **des formations sur mesure** en accord avec les besoins de vos agents. Les programmes seront adaptés ou bien entièrement élaborés par nos soins en fonction des attentes et des réalités de vos institutions.

Nos formateurs interviendront **sur votre site et aux dates qui conviennent le mieux pour assurer la meilleure participation des préventeurs.**

Une immersion totale dans la formation

Le site de l'INTEFP à Marcy L'étoile dispose **d'un espace de restauration, d'une bibliothèque ainsi que de logements** favorisant l'immersion totale des stagiaires dans leur formation. **Des navettes entre la gare de Perrache et le site de l'INTEFP** sont également mises à disposition pour faciliter l'accès à notre centre de formation.

Un centre de formation national

L'INTEFP dispose également de 6 centres interrégionaux de formation à Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, et Paris, dans lesquels nos formations peuvent être organisées afin de limiter les déplacements des stagiaires.

Retrouvez toutes les conditions d'accès à nos sites via notre site web.

Des formations à distance

L'INTEFP s'était engagé bien avant la crise sanitaire dans la digitalisation de ses formations. Nos formations peuvent être proposées en présentiel ou à distance afin de répondre aux besoins en formation dans toutes situation.

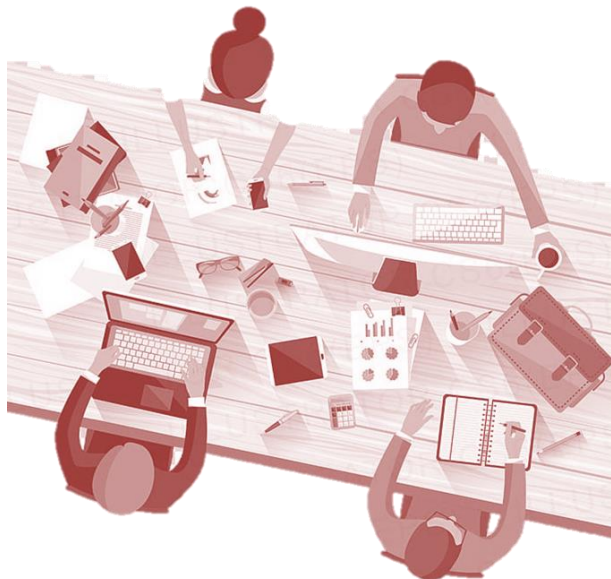
Contactez-nous pour plus de renseignements !

Afin de vous permettre de trouver les réponses à vos questions même après votre formation, l'INTEFP, met à votre disposition **un espace partagé sur sa plateforme d'apprentissage à distance PADINT**, dont les accès vous seront ouverts dès votre inscription et pour une durée d'un an.

Ainsi, vous pourrez y retrouver **les documents généraux** tels que **les textes de référence en Santé Sécurité au Travail**, ou bien encore **des exemples de documents (Trame de DUER, plan de prévention vierge...)** pouvant vous aider à améliorer la démarche de prévention en santé et sécurité au travail dans votre institution.

Vous pourrez également sur cette espace réaliser **vos e-learning préalable, vos évaluations prédictives, et évaluations des acquis.**

Nous savons également combien les échanges de pratique sont formateurs et fondamentaux dans la mise en place d'une démarche de prévention. Aussi, des forums d'échanges vous seront ouverts et vous serez ainsi en capacité de poser des questions à vos pairs mais aussi de partager votre expérience en matière de prévention des risques.



L'ÉQUIPE & VOUS



L'équipe des Actions Santé Sécurité peut également répondre à vos besoins en construisant des formations « sur-mesure » selon les thèmes identifiés en amont par vos services formation.

Au service de la formation des préventeurs

Une équipe accueillante et au service de la formation des agents, saura vous guider dans le choix des actions à mettre en place dans votre service.

Une pédagogie active, des formateurs expérimentés et des chargées de missions à votre écoute, permettent à l'INTEFP de répondre à vos questions de manière personnalisée.

Afin de préparer et d'adapter nos formations à vos besoins, nous vous conseillons de nous contacter à minima deux mois avant la date de formation désirée.

Enfin, les équipements de l'INTEFP vous permettent d'envisager la réalisation des sessions de formation dans vos locaux ou bien dans l'un de nos centres de formation.

Comment s'inscrire ou commander une formation ?

Pour vous inscrire, commander une formation ou obtenir plus de renseignement, contactez nous à l'adresse suivante : intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr

Attention le délai d'accès aux formations ouvertes à l'interministériel est de 3 semaines avant le début du présentiel. Le délai d'accès aux formations intra ministériel est décidé avec le commanditaire.

Accessibilité pour personne en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr

FORMATIONS

A graphic featuring three overlapping circles: a grey one at the top left, a red one in the middle left, and a large blue one on the right. The word 'FORMATIONS' is written in white, uppercase letters, following the curve of the top-left circles.

INITIALES

The word 'INITIALES' is written in white, uppercase letters, following the curve of the bottom of the large blue circle.

intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

FORMATIONS INITIALES

FORMATION INITIALE HYBRIDE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION_____12

FORMATION HYBRIDE INITIALE DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION_____13

FORMATION RECYCLAGE DES ASSISTANTS/CONSEILLERS DE PRÉVENTION_____14

FORMATION INITIALE DES MEMBRES DE CHSCT_____15

FORMATION RECYCLAGE DES MEMBRES DE CHSCT_____16

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CHSCT_____17

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ASSISTANTS DE PRÉVENTION_____18

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : CONSEILLERS DE PRÉVENTION_____19

FORMATION INITIALE HYBRIDE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Public cible : assistant de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Code ACPDR

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail applicable à la fonction publique
- Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée :
3h préalables en e-learning
+ 5 jours obligatoires (30h)
+ 1h évaluation à distance

Module e-learning préalable (3h)

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Formation

- Retour sur l'expérience e-learning
- L'activité de l'assistant de prévention
- Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention
- La démarche d'évaluation des risques
- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux
- Savoir communiquer et animer un réseau
- Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs
- Sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux
- Evaluation formative et sommative

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle)

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

FORMATION INITIALE HYBRIDE DES CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Public cible : conseillers de
prévention
Formation ouverte à
l'interministériel

Code ACPDR-2

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail applicable à la fonction publique
- Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Assurer la coordination du réseau des assistants de prévention
- Animer le réseau des assistants de prévention

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée :
3h préalables en e-learning
+ 7 jours obligatoires (42h)
+ 1h évaluation à distance

Module e-learning préalable (3h)

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Intervenants : conseiller de
prévention, ingénieur de
prévention, inspecteur du
travail, ISST, consultant,

Formation (tronc commun AP 5j)

- Retour sur l'expérience e-learning
- L'activité du conseiller de prévention
- Définir les missions et le positionnement du conseiller de prévention
- La démarche d'évaluation des risques
- Les méthodes et les outils d'intervention: Maîtriser les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité
- La visite des locaux
- Sensibilisation à la prévention des RPS

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Spécifique Conseillers de prévention (2j)

- Rôle et spécificités liés à la mission
- Appréhender son rôle de coordinateur de la prévention au sein de son établissement

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Evaluation de fin de formation à distance (1h)
(visite virtuelle)

FORMATION RECYCLAGE DES ASSISTANTS/CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Public cible : assistant et conseillers de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Code ACPDR-3

OBJECTIFS

- Perfectionner ses connaissances sur la réglementation santé et sécurité au travail applicable à la fonction publique
- Approfondir ses connaissances des documents réglementaires en santé et sécurité au travail
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Identifier et prévenir les risques liés à son environnement de travail

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée :
2 jours obligatoires (12h)

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Contenu de la formation

Perfectionner ses connaissances sur la réglementation santé et sécurité au travail applicable à la fonction publique

- Rappel réglementaire
- Les registres RSST et RSDGI
- DUERP : échanges de pratique, lien avec les autres registres
- Analyse d'un poste de travail
- Les accidents de service et congés maladie ordinaires

Identifier et prévenir les risques liés à son environnement

2 risques au choix en fonction des participants

Le risque électrique ▪ Le risque chimique ▪ Les chutes de plain-pied ▪ Le risque routier ▪ Les TMS ▪ Les RPS ▪ Le risque amiante ▪ Le registre accessibilité ▪ Le travail en hauteur et fiches de vérification ▪ Le risque incendie ▪ Intervention des entreprises extérieures ▪ Coordination d'un réseau d'Assistants de prévention

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle)

A noter : Pour cette formation il est demandé aux stagiaires de se présenter munis des registres RSST et RSDGI de leur établissement.

FORMATION INITIALE DES MEMBRES DE CHSCT

Public cible : membre de
CHSCT

Code
CHSCT3J/CHSCT2J

OBJECTIFS

- Repérer la diversité des différentes missions du CHSCT
- Identifier le rôle et les prérogatives du CHSCT et de ses membres
- Inscrire l'action des membres du CHSCT dans une démarche globale et systémique de prévention
- Acquérir et savoir utiliser les méthodes et outils d'intervention relatifs au CHSCT

Formation réglementaire 3 jours : Les 2 derniers jours sont aux choix des OS tant pour l'organisme que pour la thématique

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée :

30 min préalables en e-learning
+ 3 jours obligatoires (18h)
+ 2 jours obligatoires (12h)
+ 1h évaluation à distance)

Intervenants : conseiller de
prévention, ingénieur de
prévention, inspecteur du
travail, ISST, consultant,

Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (3h)

- Les politiques de prévention et le cadre juridique

Formation première partie : 3 jours

- Les acteurs de la prévention dans la fonction publique et leurs missions
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels
- La visite de CHSCT
- L'enquête accident de service/du travail
- Evaluation formative et sommative

Formation deuxième partie : 2 jours

Thématiques à définir au choix des OS

Quelques exemples : La prévention des risques psychosociaux ▪ Accidents et maladies professionnelles ▪ Ambiance thermique ▪ Amiante, Risques biologiques et sanitaires ▪ Le bruit ▪ Le champ électromagnétique ▪ Le risque chimique ▪ Conception et aménagement des locaux ▪ Les conduites addictives ▪ Danger grave et imminent ▪ Droits d'alerte et de retrait ▪ L'éclairage ▪ Electricité ▪ Entreprises extérieures (opérations de bâtiment et de génie civil, travaux du bâtiment et des travaux publics) ▪ Explosion sur les lieux de travail ▪ Fonction d'inspection : autorité et moyens ▪ Harcèlements ▪ La médecine de prévention

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

(visite virtuelle, questionnaire)

FORMATION RECYCLAGE DES MEMBRES DE CHSCT

Public cible : membre de
CHSCT

Code FRCHSCT2J

OBJECTIFS

- Identifier les politiques de prévention et le cadre juridique
- Identifier les acteurs de prévention et leurs missions : rappel et aperçu des évolutions
- Appréhender les responsabilités en santé et sécurité au travail
- Appréhender l'évaluation et la prévention des risques professionnels
- Réaliser une visite de CHSCT, Participer à l'enquête accident

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée :
30 minutes préalables en e-learning
+ 3 jours obligatoires (18h)

Module e-learning préalable (30 min) : Les politiques de prévention et le cadre juridique

- S'initier à l'évolution des politiques publiques de prévention de la santé au travail et appréhender les sources normatives du système de prévention dans la fonction publique.
- Identifier les missions du CHSCT telles qu'elles sont prescrites par la réglementation.

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Formation

- Les acteurs de la prévention dans la fonction publique et leur mission
- Les responsabilités en santé et sécurité au travail
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels
- La visite de CHSCT
- L'enquête accident

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (visite virtuelle)

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN CHSCT

Public cible : membre de
CHSCT
Formation ouverte à
l'interministériel

Code FCCHSCT

OBJECTIFS

- Partager un vocabulaire commun sur le sujet des risques psychosociaux
- Identifier les indicateurs et facteurs des RPS
- Conduire une enquête RPS
- Mettre en œuvre une action collective en matière de prévention

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée :
1h préalable en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Module e-learning préalable (1h)

- Cadre juridique
- Définition et les caractéristiques des RPS

Intervenants : conseiller de
prévention, ingénieur de
prévention, inspecteur du
travail, ISST, consultant,

Formation: Jour 1

- Identifier les enjeux économiques et sociaux des RPS :
Conséquences sur la santé et l'organisation
- Identifier le cadre réglementaire et les différents acteurs
de prévention
- Appréhender les différents moments de l'analyse des
risques et les différents niveaux de prévention
- Savoir détecter les RPS : du diagnostic au plan d'action

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Formation: Jour 2

- Mise en pratique : la démarche d'évaluation des risques
psychosociaux et les missions des membres de CHSCT.
- Mise en pratique : réaliser une enquête accident de
service RPS

Prérequis : 3 premiers jours
de formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Public cible : assistant de prévention issu des agences régionales de santé

Code (90559)ACPDR

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation santé, sécurité au travail spécifique aux ARS
- Identifier le système d'acteurs de la prévention dans la fonction publique
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement.

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée :
5 jours obligatoires (30h)
+ 1h évaluation à distance

Intervenants : Spécialistes de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Contenu de la formation

Identifier le cadre réglementaire spécifique aux ARS

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail dans les ARS
- Les responsabilités pénales en matière de santé et sécurité au travail

Généralités sur la mission d'assistant de prévention

- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun
- L'activité de l'assistant de prévention
- Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention

La démarche d'évaluation des risques

- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux

Savoir communiquer et animer un réseau

- Adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs

Sensibilisation à la prévention des RPS

Évaluation de fin de formation à distance (1h)
(visite virtuelle)

FORMATION INITIALE SPÉCIFIQUE ARS : CONSEILLERS DE PRÉVENTION

Public cible : conseiller de prévention issu des agences régionales de santé

Code (64788)ACPD

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation SST applicable aux ARS
- Identifier le système d'acteurs de la prévention
- Participer à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Assurer la coordination du réseau des assistants de prévention
- Animer le réseau des assistants de prévention

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée :
7 jours obligatoires (42h)
+ 1h évaluation à distance

Intervenants : Spécialistes de la législation et des contextes spécifiques aux ARS

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Contenu de la formation

Connaître le cadre réglementaire spécifique aux ARS

- L'évolution des politiques publiques de prévention
- Les sources législatives et réglementaires en matière de SST dans les ARS
- Le rôle et missions des acteurs, responsabilités de chacun

Généralités sur la mission de conseiller de prévention

- L'activité du conseiller de prévention
- Définir les missions et le positionnement du conseiller de prévention

La démarche d'évaluation des risques

- Les méthodes et les outils d'intervention
- La visite des locaux

Savoir communiquer et animer un réseau

- Identifier et savoir utiliser les outils et les méthodes de communication pour favoriser la cohésion du réseau des assistants de prévention

Sensibilisation à la prévention des RPS

Elaborer un plan de prévention

- Intervention des entreprises extérieures et plan de prévention

Evaluation de fin de formation à distance (1h)
(visite virtuelle)

FORMATIONS

A graphic featuring three overlapping circles: a grey one at the top left, a red one in the middle left, and a large blue one on the right. The word 'FORMATIONS' is written in white, uppercase letters, following the curve of the top-left circles.

CONTINUES

The word 'CONTINUES' is written in white, uppercase letters, following the curve of the bottom of the large blue circle.

intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

FORMATIONS CONTINUES

L'ACCIDENT DE SERVICE	23
ACCIDENT INDUSTRIEL : ACCOMPAGNEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE	24
DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE	25
L'ENQUÊTE ACCIDENT DE SERVICE DE CHSCT	26
FORMATION/INFORMATION SUR LE MÉTIER ET LES MISSIONS D'ASSISTANT/CONSEILLER DE PRÉVENTION	27
GESTION DES PUBLICS DIFFICILES : LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION AU SERVICE DE VOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES	28
LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : LEVIERS DU MANAGEMENT ET DES RH	29
INITIATION AUX PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ	30
MANAGER ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL : APPRÉHENDER LES RÔLES ET MISSIONS LIÉS À SA FONCTION	31
RESPONSABILITÉS EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES MANAGERS ET CHEFS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE	32
MANAGER : RÔLE, FONCTION ET MISSION DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	33

FORMATIONS CONTINUES

PLAN DE PRÉVENTION POUR L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES	34
LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ	35
PRÉVENIR LES RPS : SENSIBILISATION	36
PRÉVENIR LES RPS : OUTILS ET MOYENS	37
PRÉVENIR LES RPS : AGIR FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES	38
PRÉVENIR LES RPS EN CELLULE DE VEILLE/ALERTE : ANALYSE ET PRÉVENTION PRIMAIRE	39
PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN CHSCT	40
RÉDIGER UNE FICHE DE POSTE À PARTIR D'UNE DONNÉE DE SÉCURITÉ	41
LE RISQUE AMIANTE	42
LA SÛRETÉ DES AGENTS	43
LA VISITE DE CHSCT	44

L'ACCIDENT DE SERVICE

Public cible : assistant et conseiller de prévention, membre de CHSCT
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACPDR3

OBJECTIFS

- Identifier le régime des accidents de service/accidents du travail
- Réaliser une enquête accident de service/du travail

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée :
1 jour obligatoire (6h)

Identifier les notions fondamentales : l'accident de service, accident de mission, accident de trajet, déclaration, reconnaissance et réparation

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant,

Participer à une enquête accident de service

- Construire une méthodologie d'enquête : réalisation, restitution.
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Prérequis : formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

ACCIDENT INDUSTRIEL : ACCOMPAGNEMENT D'UNE CELLULE DE CRISE

Public cible : membre de cellule de crise

Code FCACINTM

Objectifs :

- Identifier son rôle et ses missions en tant qu'acteur de la cellule de crise afin d'agir en cas de crise potentielle
- Savoir mobiliser des réflexes acquis grâce à l'expérimentation
- Savoir anticiper les facteurs de crise
- Savoir anticiper ses actions en cas de crise majeure
- S'approprier des outils propres à son administration en matière de gestion de crise

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 2 jours
obligatoires (12h)

Appréhender la notion de risques majeurs

- Définir les risques majeurs
- Gérer une crise provoquée par un risque majeur

Intervenants : formateur
en prévention des
risques majeurs

La cellule de crise : rôles et missions

- Définir les rôles et missions d'une cellule de crise
- S'approprier les documents
- Quelles actions mettre en œuvre avant, pendant et après la crise ?

Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation
initiale
Nombre de places min :
5
Nombre de places max :
15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Mise en situation : cas pratique

- Réalisation d'exercices pratiques
- Retours d'expérience
- Débriefing
- Rédaction de compte rendu

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE

Public cible : tout préventeur
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACPDR

Objectifs :

- Connaître les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement DGI)
- Connaître la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
- Identifier le rôle du CHSCT (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative
- Savoir impulser une action de prévention adaptée suite à un DGI

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Intervenants : conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Contenu de la formation

Les notions fondamentales : le DGI, le droit de retrait, l'alerte

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

La procédure d'alerte et le registre DGI

- Connaître la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Savoir compléter le registre des DGI
- S'approprier l'outil, la démarche

Réaliser une enquête DGI en CHSCT

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail sur le règlement intérieur du CHSCT
- Maîtriser les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

Evaluation formative et sommative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

L'ENQUÊTE ACCIDENT DE SERVICE DE CHSCT

Public cible : membre de CHSCT, assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACPDR2

Objectifs :

Réaliser une enquête suite à un accident de service
Proposer un plan d'action

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Appréhender la méthodologie de l'enquête AT/AS, MP

- Présentation, intérêt, démarche
- L'arbre des causes en pratique

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant

Identifier les différentes phases d'une enquête

- Déclencher l'enquête, préparer l'enquête
- Mener de l'enquête
- Préconiser des mesures de prévention

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Mise en pratique

- Réaliser une enquête CHSCT à l'aide d'un cas pratique

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

Prérequis : formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

FORMATION/INFORMATION SUR LE MÉTIER ET LES MISSIONS D'ASSISTANT/CONSEILLER DE PRÉVENTION

Public cible : tout agent
Formation ouverte à
l'interministériel

Code FCACINTM5

Objectifs :

- Sensibiliser les agents à la santé sécurité au travail ainsi qu'à la prévention des risques professionnels dans la fonction publique
- Mobiliser des agents pour promouvoir la culture de la santé sécurité au travail dans l'établissement
- Savoir identifier les spécificités liées à la mission d'assistant/conseiller de prévention comme agent préventeur de terrain

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1 jour obligatoire
(6h)

Intervenants : conseiller
de prévention

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation
initiale

Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Les notions fondamentales de la SST dans la FPE

- Les sources législatives et réglementaires applicables en matière de SST
- Les responsabilités pénales en matière de SST
- Le rôle et missions des acteurs et responsabilités : chef de service, médecin de prévention, membres du CHSCT, agents, ISST...

Définir les missions et le positionnement de l'assistant/conseiller de prévention

- Introduction de la lettre de cadrage
- Les domaines d'action
- L'activité de l'assistant au quotidien: observation, analyse, diagnostic, proposition, conseil, impulsion
- La mission d'évaluation des risques professionnels (initiation)

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

GESTION DES PUBLICS DIFFICILES : LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION APPLIQUEES AUX SITUATIONS DIFFICILES OU CONFLICTUELLES

Public cible : tout agent
Formation ouverte à
l'interministériel

Code FCACINTM6

Objectifs :

Reconnaitre et cartographier les situations difficiles et conflictuelles
Maîtriser les fondamentaux de la communication et connaître les règles spécifiques aux situations difficiles ou conflictuelles

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 2 jours
obligatoires (12h)

Intervenants : ingénieur
de prévention

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation
initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Formation : Jour 1

- Définition de situation difficile, conflictuelle
- Mécanismes et gestion des situations conflictuelles
- Les bases de la communication

Formation : Jour 2

- Les règles spécifique de la communication en situation difficile ou conflictuelle
- Prévenir/réagir face à une situation conflictuelle

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : QUELS LEVIERS POUR LES RH ET LE MANAGEMENT ?

Public cible : encadrant,
responsable ressources
humaines, référent
handicap
Formation ouverte à
l'interministériel

Code FCTA0002

Objectifs :

Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité : recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens d'une approche intégrée
Définir son rôle dans la gestion du handicap au travail
Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 1 heure 20
préalables en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Intervenants :
consultant, spécialiste
du management

Tarif interministériel : sur
devis
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation
initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (1h20)

- Interrogations sur les représentations du handicap
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Formation

- Savoir mener un entretien d'intégration et/ou de retour à l'emploi après une aggravation de la situation de handicap d'un agent
- Anticiper l'arrivée ou le retour d'un agent et l'accueillir dans de bonnes conditions
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Réaliser le suivi et l'évaluation professionnelle d'un agent en situation de handicap
- Elaborer un plan d'action prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

INITIATION AUX PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ

Public cible : assistant et conseiller de prévention de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACPDR4

Objectifs :

- Identifier le cadre réglementaire relatif à l'Education Nationale et à l'Enseignement Supérieur
- Savoir élaborer un plan particulier de mise en sûreté et procéder à sa mise en place
- Savoir réagir face aux risques majeurs

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 1 jour obligatoire
(6h)

Intervenants : conseiller de prévention académique

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Contenu de la formation

Formation

- Identifier et s'approprier le cadre réglementaire relatif à la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté dans les l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur
- A partir du guide d'élaboration des plans particuliers de mise en sûreté, savoir comment procéder à leur constitution.
- Mise en situation : Les plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs
A partir de scénarii d'exercice, participer à l'élaboration de plans particuliers de mise en sûreté

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

MANAGER ET SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL : APPRÉHENDER LES RÔLES ET MISSIONS LIÉS À SA FONCTION

Public cible : chefs de services, managers, directeurs de la fonction publique
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACINTM2

Objectifs :

Appréhender les rôles et responsabilités des chefs de service en matière de SST (réglementation SST CT et décret de 82)

Identifier les missions, le rôle et l'importance des Managers dans la prévention et l'application des règles liées à la santé sécurité au Travail

Identifier la nécessité et l'importance du DUERP dans le système de prévention, les obligations liées au programme de prévention ainsi que les registres spécifiques

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1 jour obligatoire (7h)

Intervenants : conseiller de prévention, ISST

Tarif interministériel :
465€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Formation

- Appréhender son rôle de chef de service en matière de SST
- Identifier rôle, missions et importance des acteurs de la prévention
- Appréhender l'importance des documents ressources à sa disposition
- Appréhender l'importance de sa mission en tant que manager

Evaluation formative

Prérequis : Aucun
Nombre de places min : 4
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

RESPONSABILITÉS EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES MANAGERS ET CHEFS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Public cible : chefs de services, managers, directeurs de la fonction publique
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACINTM3

Objectifs :

Appréhender et prendre la mesure des enjeux liés à la responsabilité civile et pénale de l'encadrant en matière de Santé Sécurité au Travail afin de participer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail des agents dans leur travail

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Intervenants : Avocats spécialisé en SST dans la FPE

Tarif interministériel : sur devis
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Aucun
Nombre de places min : 4
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Contenu de la formation

Formation

- Identifier les missions, le rôle et l'importance des personnels encadrants dans la prévention et l'application des règles liées à la santé sécurité au Travail
- Comprendre les enjeux de la démarche santé-sécurité au travail
- Se référer et appliquer le cadre législatif et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail applicable à la fonction publique d'Etat
- Appréhender les enjeux liés à la notion de responsabilité civile et pénale incombant aux chefs de services
- Maîtriser le rôle et l'utilisation des outils réglementaires de signalement (registres santé et sécurité au travail et spécial de signalement d'un danger grave et imminent) et d'évaluation des risques professionnels (document unique)
- Maîtriser le positionnement et le rôle des acteurs opérationnels de la prévention (médecine de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail, assistants et conseillers de prévention, psychologues du travail...) et les instances de dialogue social (CHSCT)

Evaluation formative

MANAGER : RÔLE, FONCTION ET MISSION DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Public cible : chefs de services, managers, directeurs de la fonction publique
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACINTM4

Objectifs :

Appréhender les rôles et responsabilités des chefs de services en matière de SST pour améliorer et participer activement à la prévention des risques psychosociaux

Appréhender le cadre juridique et les enjeux relatifs aux RPS

Savoir identifier les indicateurs et les facteurs des RPS

Identifier les différents niveaux de prévention des RPS

Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

Partager un socle commun et de compréhension des dynamiques de développement des RPS et de développement de la santé

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 2 jours (12h) +
1 jour (6h)

Intervenants :
consultants, ergonome,
psychologue du travail

Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Aucun
Nombre de places min : 4
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Formation

- Appréhender son rôle de chef de service en matière de SST
- Introduction à la prévention des RPS
- Identifier les causes des facteurs de risques
- Détecter les RPS
- Appréhender les outils à sa disposition
- Partager son expérience
- Partager des méthodes communes face aux situations problèmes

Evaluation formative

PLAN DE PRÉVENTION POUR L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Public cible : assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACPDR5

Objectifs :

- Connaitre le cadre réglementaire
- Savoir quand et comment applique le cadre réglementaire
- S'approprier un lexique référent
- Participer à l'élaboration d'un plan de prévention pour entreprise extérieure

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 2 jours obligatoires (12h) + 1h évaluation à distance

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Contenu de la formation

Le cadre réglementaire relatifs à l'élaboration des plans de prévention pour l'intervention des entreprises extérieures : quand et comment l'appliquer?

S'approprier un lexique référent : identifier les définitions.

- La typologie des entreprises
- Les risques d'interférence
- Les unités de lieu
- Le personnel
- Quel type d'opérations visées?
- Quels sont les protocoles de sécurité ?
- Lister des travaux dangereux

Participer à l'élaboration d'un plan de prévention pour entreprise extérieure

- Cas pratique de mise en situation

Evaluation de fin de formation à distance (1h) (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Public cible : tout
préventeur

Code FCACINTM7

Objectifs :

Intégrer les plans de continuité d'activité à son action de préventeur
Identifier les enjeux liés à l'élaboration des plans de continuité d'activité
Identifier les conséquences liées à la mise en œuvre des plans de continuité d'activité

Modalité pédagogique :
e-learning

Contenu de la formation

Durée : 30 minutes en
e-learning

Condition d'accès :
ordinateur, connexion
internet, casque audio

Interview filmée de M. Pierre MARDRUS, chargé de mission aux ministères sociaux

- Présentation des PCA, responsabilités et enjeux.
- Présentation des conséquences pour les agents.
- Comment s'effectue la reprise d'activité post-crise?

Intégrer les plans de continuité d'activité à son action de préventeur

- Activités d'auto-formation
- Savoir identifier les risques à intégrer aux plans de continuité d'activité
- Identifier les impératifs à respecter lors de l'élaboration des plans de continuité d'activité
- Déterminer les actions à mettre en œuvre lors de la reprise d'activité post-crise

Intervenants : M. Pierre
MARDRUS

Tarif interministériel : 50€
par stagiaire
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
e-learning

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

PRÉVENIR LES RPS : SENSIBILISATION

Public cible : tout agent
Formation ouverte à
l'interministériel

Code DGRPS

Objectifs :

Partager un vocabulaire commun sur le sujet des risques psychosociaux
Connaitre les indicateurs et facteurs des RPS
Savoir identifier les signaux faibles des RPS
Identifier les personnes ressources
Savoir alerter

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1 jour obligatoire
(6h)

Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on?

- S'approprier les notions fondamentales : définitions, facteurs de risques, enjeux
- Focus sur les conduites addictives

Intervenants : ISST,
médecin de prévention,
ergonome

Les risques psychosociaux : à qui s'adresser?

- Se situer dans le système de prévention et savoir alerter

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Evaluation de fin de formation à distance (1h)

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
e-learning

PRÉVENIR LES RPS : OUTILS ET MOYENS

Public cible : tout
préventeur
Formation ouverte à
l'interministériel

Code DGRPS2

Objectifs :

- Appréhender le cadre juridique et les enjeux relatifs aux RPS
- Savoir identifier les indicateurs et les facteurs des RPS
- Identifier les différents niveaux de prévention des RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 1h préalable en
e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)
+ 1 jour obligatoire (6h)
+ 1h évaluation à distance

Intervenants :
consultant, psychologue,

Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation à la
prévention des RPS :
sensibilisation
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Contenu de la formation

Formation : Jour 1 et 2

- Les enjeux : les RPS comme un enjeu sanitaire majeur
- Le cadre de la réglementation et les acteurs : identifier le cadre juridique et les différents acteurs de la prévention et leur rôle dans la prévention des RPS
- Les moments de l'analyse des risques : les facteurs de risque et l'analyse dynamique de l'organisation du travail, les changements organisationnels, la mise en place et mise à jour du DUER, situation de crise, accident
- Détecter les RPS : les indicateurs des facteurs de risque (manifestations/causes/conséquences), des violences externes au violences internes, du stress au travail à l'épuisement professionnel. Evaluer les facteurs de risque et agir sur les facteurs de risque. Intégrer les RPS au DUER
- Les différents niveaux de prévention : prévention primaire, secondaire, tertiaire. Le rôle des acteurs de la santé

Lors de l'intersession de 1 mois, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Formation : Jour 3

- Journée de retour d'expérience sur les travaux réalisés lors de l'intersession.
- Echanges de pratique et retour d'expérience

Evaluation prédictive, formative et sommative

PRÉVENIR LES RPS : AGIR FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES

Public cible : tout préventeur
Formation ouverte à l'interministériel

Code DGRPS3

Objectifs :

- Appréhender les changements dans l'organisation du travail
- Savoir se situer en tant qu'acteur de prévention
- Développer sa posture d'écoute face au RPS
- Savoir analyser les situations de RPS
- Mettre en pratique les acquis dans son environnement de travail

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1h préalable en e-learning
+ 1 jour obligatoire (6h)
+ 1 jour obligatoire (6h)
+ 1h évaluation à distance

Intervenants :
consultant, psychologue,

Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation à la prévention des RPS : outils et moyens
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Formation : Jour 1

- Appréhender les mutations organisationnelles : Les apports de la sociologie des organisations : le Lean management, le management par dispositifs, le neo-management... L'Homme au travail : de nouveaux enjeux pour une nouvelle posture. Focus sur la notion d'autonomie
- Etoffer son rôle d'acteur clef de la prévention : Agir en CHSCT (restituer, communiquer, etc...), définir des axes prioritaires, leur mise en œuvre et leur suivi
- Développer sa capacité d'écoute et d'analyse des situations de RPS : Écouter, analyser pour mieux appréhender les problématiques et leurs dynamiques sur l'individu, l'organisation et sur le travail. accueillir, accompagner et orienter un collègue. travailler sur une trame de conduite d'entretien

Lors de l'intersession de 1 mois, des travaux de mise en pratique des acquis seront demandés aux stagiaires

Formation : Jour 2

- Journée de retour d'expérience sur les travaux réalisés lors de l'intersession.
- Echanges de pratique et retour d'expérience
- Levée des derniers questionnements des stagiaires

Evaluation prédictive, formative et sommative

PRÉVENIR LES RPS EN CELLULE DE VEILLE/ALERTE : ANALYSE ET PRÉVENTION PRIMAIRE

Public cible : membre de
cellule de veille/alerte,
membre de CHSCT
Formation ouverte à
l'interministériel

Code DGRPS4

Objectifs :

Partager un socle commun et de compréhension des dynamiques de développement des RPS et de développement de la santé et des RPS
Partager une méthodologie commune en vue de l'élaboration du plan d'action RPS pour une montée en compétence et de la consolidation des membres des cellules veille et alerte

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 2 jours obligatoires
(12h) + 1h évaluation à
distance

Socle commun

- Identifier le cadre juridique relatif aux RPS
- Savoir identifier les facteurs de risques
- Identifier les impacts des changements organisationnels
- Identifier les manifestations des RPS sur la santé des agents

Intervenants :
consultant,
psychologue, ergonomes,
médiateur, ISST

Méthodologie : basée sur des cas pratiques

- Savoir utiliser les ressources disponibles afin de mesurer et évaluer les RPS
- Savoir mener une analyse en amont des situations de risques à partir des bilans sociaux
- Partager une culture commune sur la question des RPS pour favoriser les conditions de travail

Tarif interministériel :
500€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Evaluation prédictive, formative et sommative

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN CHSCT

Public cible : membre de CHSCT

Code FCCHSCT2

Objectifs :

- Déconstruire les stéréotypes
- Interroger et adapter ses pratiques en CHSCT
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action
- Savoir comment réagir et se mobiliser pour prévenir les risques.

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 2 jours obligatoires
(12h)

Intervenants : conseiller
de prévention, ISST,
médecin de prévention...

Tarif groupe : sur devis

Prérequis : aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Formation

- Evolution de la place des femmes dans le monde du travail et égalité professionnelle
- Typologies des violences sexuelles et sexistes et la législation s'y rapportant
- Mécanismes de la violence et ses conséquences
- Identifier et comprendre : stéréotypes, stratégie des agresseurs, réaction des victimes
- Appréhender la réglementation et l'appliquer en CHSCT
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action.
- Savoir comment réagir et se mobiliser en tant que membre de CHSCT

Evaluation formative

RÉDIGER UNE FICHE DE POSTE À PARTIR D'UNE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Public cible : assistant ou conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACPDR6

Objectifs :

A partir d'une donnée de sécurité, savoir rédiger une fiche de poste

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 1 jour obligatoire
(6h)

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation initiale

Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Contenu de la formation

Deux thèmes au choix : à définir par le commanditaire

Thème 1 : Le risque chimique

- Rédiger une fiche de poste de sécurité : risques chimiques : REACH, La fiche de données de sécurité, l'étiquetage, la fiche technique, la fiche de données de sécurité et les obligations du chef de service, la fiche de données de sécurité et le DUER
- Rédiger une fiche de poste à partir d'une fiche de données de sécurité et d'une fiche technique : Etablissement d'une fiche de poste de sécurité risques chimiques

Thème 2 : Le risque machine

- Rédiger une fiche de poste de sécurité : risques machines : La Directive « machines » 2006/42/CE, définition d'une machine et d'une « quasi-machine », informations et avertissements sur la machine, principes généraux de rédaction de la notice d'instructions, contenu de la notice d'instruction
- Rédiger une fiche de poste à partir d'une notice d'instruction d'un équipement de travail : Etablissement d'une fiche de poste de sécurité d'un équipement de travail

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LE RISQUE AMIANTE

Public cible : assistant ou conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCACPDR7

Objectifs :

Appréhender le risque amiante au regard de l'activité d'assistant et conseiller de prévention

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 2 jours obligatoires
(12h)

Intervenants : conseiller de prévention, ingénieur de prévention, inspecteur du travail, ISST, consultant

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Contenu de la formation

Formation

- Connaître le risque amiante
- Appréhender le Dossier Technique Amiante
- Méthodologie d'EVRP face au risque amiante
- Co-activité et risque amiante
- Mesure et moyens de prévention

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LA SÛRETÉ DES AGENTS

Public cible : tout préventeur

Code FCACINTM8

Objectifs :

- Savoir identifier les risques de malveillance
- Identifier les actions spécifiques de prévention à mettre en œuvre au quotidien
- Identifier les acteurs de prévention et leurs responsabilités
- Règles fondamentales et mise en œuvre de la prévention

Modalité pédagogique :
e-learning

Contenu de la formation

Durée : 1 heure en e-learning
Condition d'accès : ordinateur, connexion internet, casque audio

Interview filmée de M. Loïc Le Gall, Chef de l'unité « Planification de défense » au pôle « défense et sécurité des Ministères Sociaux

- Les généralités liées à la notion de sûreté dans les administrations
- La mise en œuvre des actions de prévention en matière de sûreté

Activité d'auto-formation / intégration des connaissances

- Le cadre réglementaire et les documents de référence en matière de prévention des risques
- Les responsabilités et l'intégration de la notion de sûreté dans l'évaluation des risques professionnels
- Violence quotidienne et menace terroriste : quelles différences et quels enjeux pour les agents de la fonction publique?
- Identification des acteurs de prévention et interdépendance
- Identification des plans de prévention existants

Intervenant : M. LOIC LEGALL

Tarif interministériel :
50€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Mise en situation virtuelle

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LA VISITE DE CHSCT

Public cible : membre de CHSCT, assistant et conseiller de prévention
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCCHSCT3

Objectifs :

Améliorer la démarche de prévention à partir des éléments recueillis en visites de CHSCT

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1 jour obligatoire (6h)
+ 1h évaluation à distance

Intervenants : conseiller de prévention, inspecteur du travail, ingénieur de prévention

Tarif interministériel :
50€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Aucun
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Savoir préparer une visite de site

- Repérer le cadre réglementaire et s'approprier des outils méthodologiques
- Repérer les droits et obligations du CHSCT et de ses membres
- Situer la visite dans l'activité du CHSCT
- Construire une grille de visite
- Connaitre, savoir identifier les registres et les documents consultables

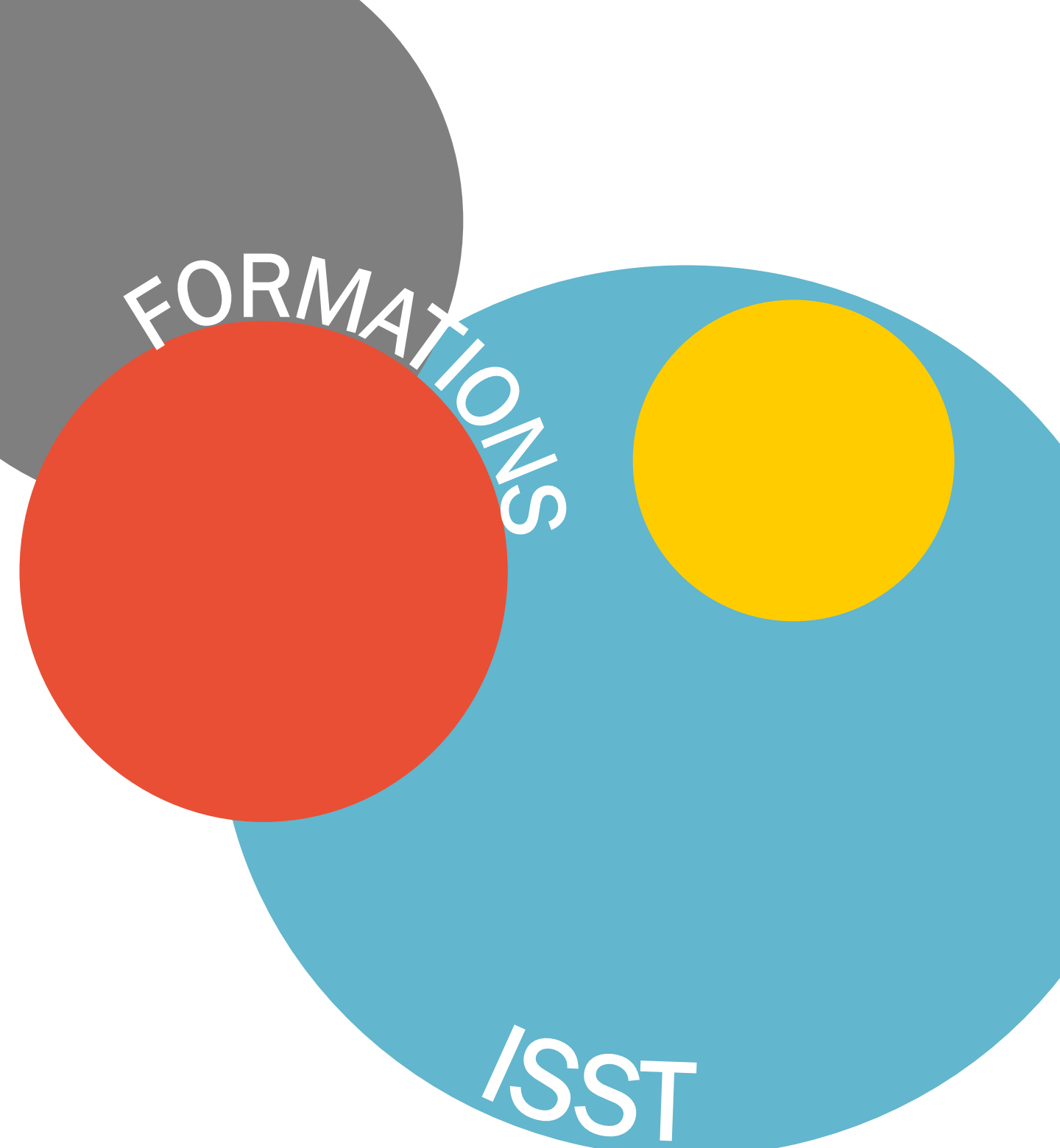
Participer à une visite de site

- Collecter des données : observer, consulter des documents et mener des entretiens

Les suites de la visite

- Restituer et exploiter la visite : établir un rapport, rédiger une fiche de proposition d'action, identifier la procédure en CHSCT
- Intégrer les conclusions de la visite à la démarche de prévention de l'établissement.
- Etablir un tableau des actions engagées et participer à leur suivi.

Evaluation formative et sommative (exercice de mise en situation et/ou quizz)



FORMATIONS

/SST

intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

FORMATIONS ISST

FORMATION INITIALE INTERMINISTÉRIELLE DES ISST	48
LE CONTRÔLE DU RISQUE ÉLECTRIQUE	49
DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE	50
LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : INTÉGRATION, MAINTIEN DANS L'EMPLOI, RECLASSEMENT	51
L'ISST FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES	52
LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNIQUES	53
RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE	54
LES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS	55
FORMATION ACTION : VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : COMPRENDRE, AGIR ET PRÉVENIR	56

FORMATION INITIALE INTERMINISTÉRIELLE DES ISST

Public cible : inspecteur
santé, sécurité au travail

Code FIIS0001

Objectifs :

Appréhender les enjeux de la préservation de la SST dans la fonction publique et se situer dans son environnement de travail

Repérer les fondamentaux du métier d'ISST : Identifier sa mission d'inspection et ses liens avec les autres acteurs de la prévention

Acquérir les bases juridiques, techniques, méthodologiques des interventions en matière de risques au travail

Acquérir les techniques d'intervention en fonction des publics, des demandes et des besoins, les bases de la communication et du conseil

Le dispositif de professionnalisation des ISST fait l'objet d'une convention tripartite DGAFP/DRH ministère sociaux /INTEFP depuis 2011.

La formation est obligatoire et préalable à la prise de poste.

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 9 semaines en
alternance (204h) + 5 jours
formation continuée (30h)
*La formation s'étale de
septembre à juin , alternant
travaux sur poste, semaines en
présentiel et stages*

Intervenants : binôme, ISST,
expert, préventeur,
consultant, ...

Tarif : sur devis

Prérequis : Nomination
Nombre de places min : 10
Nombre de places max : 20
Méthode pédagogique :
actionnelle

Formation

- Thème 1 : Le cadre juridique et organisationnel de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique
- Thème 2 : La fonction d'inspection santé et sécurité au travail
- Thème 3 : Les risques au travail
- Thème 4 et 5 : Méthodologie de l'intervention des ISST et méthodologie de la visite d'inspection
- Evaluation formative et auto-évaluation (grille de positionnement)

2 stages

- Stage de 2 semaines auprès d'un agent de contrôle en DREETS
- Stage d'une semaine auprès d'un ISST homologue

Formation continuée

Thématiques à définir en fonction des besoins de la promotion

LE CONTRÔLE DU RISQUE ÉLECTRIQUE

Public cible : inspecteur
santé, sécurité au travail
Formation ouverte à
l'interministériel

Code FCIS0001

Objectifs :

Maîtriser les fondamentaux pour mener un contrôle en matière d'électricité
Identifier les différentes configurations du risque électrique
S'approprier la réglementation et ses évolutions récentes
Lire, interpréter et exploiter un rapport de vérification

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 2 jours obligatoires
(12h)

Intervenants : Ingénieur de
prévention des risques, ISST
confirmé

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Formation
initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Formation

- Les fondamentaux en électricité
- Le risque électrique et la réglementation :
architecture de la réglementation
- Evolutions du cadre réglementaire depuis les
changements fondamentaux de l'année 2011
- Savoir lire un rapport de vérification : méthodes
d'analyse
- La nécessité de « lecture » critique : savoir détecter
les risques majeurs
- Savoir exploiter un rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force
du constat et de la proposition

Evaluation formative (exercice de mise en situation
et/ou quizz)

DANGER GRAVE ET IMMINENT ET DROIT DE RETRAIT : RÉGIME ET ENQUÊTE

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCIS0002

Objectifs :

S'approprier les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement DGI)

Appréhender la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait

Identifier le rôle du CHSCT (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative

Impulser une action de prévention adaptée suite à un DGI

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1 jour obligatoire (6h)

Les notions fondamentales : le DGI, le droit de retrait, l'alerte

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

Intervenants : conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...

La procédure d'alerte et le registre DGI

- Identifier la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Identifier le registre des DGI
- S'approprier l'outil

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Réaliser une enquête DGI en CHSCT

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail du CHSCT sur le règlement intérieur
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Prérequis : Formation initiale

Nombre de places min : 5

Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique :
actionnelle

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LE HANDICAP AU QUOTIDIEN : INTÉGRATION, MAINTIEN DANS L'EMPLOI, RECLASSEMENT

Public cible : inspecteur
santé, sécurité au travail
Formation ouverte à
l'interministériel

Code FCIS0003

Objectifs :

Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité : recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens d'une approche intégrée
Définir son rôle d'ISST en matière de prise en compte du handicap au travail
Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1 heure 20
préalables en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Module e-learning préalable (1h20)

- S'interroger sur les représentations du handicap
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Intervenants : consultant,
réfèrent handicap, ISST

Formation

- Mesurer les enjeux de la démarche de prévention des risques professionnels pour les personnes en situation de handicap
- Connaître l'évolution du cadre légal
- Cerner le rôle de l'ISST en matière de situations de handicap
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Faire des préconisations prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Tarif interministériel : sur
devis
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Formation
initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Evaluation formative (quizz)

L'ISST FACE AUX SITUATIONS DÉGRADÉES

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCIS0004

Objectifs :

Faciliter le développement d'une identité professionnelle : Faire émerger des repères professionnels transverses

Analyser des cas concrets pour faire ressortir la réalité du travail

Restituer les pratiques dans le système SST

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 2 jours obligatoires (12h) + 1 jour obligatoire (6h)

Formation : Jour 1

- Clarification des notions : (situations difficiles, dégradées. Médiation/conciliation/arbitrage)
- Typologie et identification des différentes situations dégradées auxquelles fait face l'ISST

Intervenants : consultant psychologue du travail spécialisé en animation de groupe

Formation : Jour 2

- Mise en pratique de l'exercice du rôle et fonctions de l'ISST à travers ces mises en situation : repères, gestes professionnels
- Identification des outils mobilisés et remontées des besoins, des manques

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Formation : Jour 3

- Retour des stagiaires sur une situation conflictuelle éprouvée : quels outils, gestes, repères... mobilisés

Prérequis : Formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Evaluation formative (exercice de mise en situation)

LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNIQUES

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCIS0005

Objectifs :

Identifier les principes généraux sur le risque en question
Mesurer les risques encourus, exposition au risque, probabilité accident
Appréhender les éléments réglementaires concernant le risque
« Agir » en tant qu'ISST, faire des recommandations, et proposer des mesures de préventions adaptées

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 1 ou 2 jours
obligatoires (12h) selon la demande

Formation

Risques au choix

Quelques exemples de Risques

Agressions et d'incivilités ▪ Ambiance thermique ▪
Amiante ▪ Risques biologiques et sanitaires ▪ Bruit ▪
Chute de plain-pied ▪ Chute de hauteur ▪ Chimique ▪
Conception et aménagement des locaux ▪ Conduites
addictives ▪ Eclairage ▪ Entreprises extérieures ▪
Equipements de travail ▪ Electrique, rayonnement ▪
Incendie, explosion ▪ Majeurs ▪ Routier ▪ RPS ▪ TMS ▪

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

Intervenants : ISST, expert, ingénieur

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCIS0006

Objectifs :

- Identifier les différentes catégories d'appareils et accessoires de levage
- Identifier les risques liés à l'utilisation des appareils et accessoires de levage
- Identifier et appliquer la réglementation spécifique
- Lire des rapports de vérification et les exploiter
- Appréhender la méthodologie de contrôle

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Contenu de la formation

Durée : 2 jours obligatoires (12h)

Intervenants : ISST, ingénieur de prévention

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Formation

- Identification des équipements servant au levage
- Les familles d'équipement technique. Levage – Utilité – Vocabulaire
- Identification des principaux composants
- Appréhender les risques liés à l'utilisation des équipements de levage
- Accidentologie des équipements de levage
- Réglementation relative à l'installation, à l'implantation et à l'organisation
- Réglementation relative aux vérifications et à la conduite
- L'exploitation du rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

LES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCIS0007

Objectifs :

- Être en capacité d'identifier les enjeux de la réglementation en termes de prévention et d'organisation du travail
- Percevoir le cadre de l'apprentissage dans la fonction publique d'état
- Situer l'action de l'ISST dans la préservation de la santé
- Maîtriser les règles régissant la procédure de déclaration de dérogation et les modalités conditionnant l'efficacité de l'action des ISST
- Conseiller les établissements sur l'évaluation des risques et la démarche de prévention

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 1 jour obligatoire
(6h)

Intervenants : ISST confirmé,
membre de la CARSAT

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Formation
initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique :
actionnelle

Contenu de la formation

Formation

- Présentation de la campagne de recrutement d'apprentis dans la fonction publique d'Etat et enjeux de santé, sécurité au travail
- Identifier la procédure de dérogation aux « travaux réglementés » dans la fonction publique d'Etat : le dispositif réglementaire et les conditions d'application
- Pratiques et problématiques de construction d'une action de prévention de la santé des travailleurs mineurs : regards croisés
- Rôle et missions de la CARSAT et du service de prévention
- Favoriser l'accueil des jeunes et nouveaux embauchés : la démarche « synergie »
- Identifier les outils en ligne et la formation des tuteurs
- La démarche globale d'évaluation des risques dans les établissements d'accueil de jeunes travailleurs ou de nouveaux arrivants
- Questions ouvertes et débats

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

FORMATION ACTION : VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : COMPRENDRE, AGIR ET PRÉVENIR

Public cible : inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Code FCIS0008

Objectifs :

- Déconstruire les stéréotypes
- Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action
- Savoir comment réagir et se mobiliser pour prévenir et impulser une dynamique d'action au sein des organisations

Modalité pédagogique :
présentiel ou à distance

Durée : 45 minutes
préalables en e-learning
+ 2 jours obligatoires (12h)

Intervenants : ISST, expert, acteur de la prévention

Tarif interministériel :
200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Prérequis : Formation initiale
Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15
Méthode pédagogique : actionnelle

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (45 min)

- Evolution de la place des femmes dans le monde du travail et égalité professionnelle
- Typologies des violences sexuelles et sexistes et la législation s'y rapportant
- Mécanismes de la violence et ses conséquences

Formation

- Identifier et comprendre : stéréotypes, stratégie des agresseurs, réaction des victimes
- Appréhender la réglementation et l'appliquer dans sa pratique professionnelle
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action.
- Savoir comment réagir et se mobiliser en tant qu'ISST pour prévenir : interroger et adapter ses pratiques professionnelles ;
- Impulser une dynamique d'action au sein des organisations

Evaluation formative (exercice de mise en situation et/ou quizz)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Définitions

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), Siret n° 130 000 136 000 15 - Code APE : 8411 Z. Les termes utilisés dans les présentes, auront la définition suivante : Client : le client identifié dans le bon de commande et/ou convention / Contrat : le contrat découlant de la commande.

Article 1 : Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 : Documents contractuels

Le Client confirme avoir pris connaissance du programme et de l'organisation de la prestation.

Dans le cas d'activité de formation, lors de la validation de l'organisation de la formation, l'INTEFP fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle sous format dématérialisé.

Le Client s'engage à retourner à l'INTEFP dans les plus brefs délais et avant la clôture des inscriptions un exemplaire signé et portant son cachet commercial (selon la typologie des formations, une avance peut être demandée lors de la validation de la convention – cf. article 3). Une facture est adressée en fin de formation ou selon un calendrier de facturation prévu dans la convention.

Une attestation de présence au stage est adressée au stagiaire à la fin de la session de formation au regard de la feuille de présence.

Article 3 : Avance

Avant la prestation, une avance d'un montant forfaitaire fixé à 30% du tarif total de la prestation peut être demandée et sera établie à l'ordre de l'INTEFP, joint au contrat. Cette avance sera restituée à son signataire lors du règlement de la facture par le client.

Article 4 : Prix, facturation et règlements

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. En cas d'hébergement et de transport, les règles applicables seront précisées dans la convention de formation et les prix définis distinctement de ceux liés aux frais pédagogiques. La TVA appliquée est celle en vigueur. Les factures sont émises soit à l'issue de chaque prestation, soit à l'issue de chaque étape de la prestation. Les factures sont payables à l'ordre de l'INTEFP à réception de la facture selon les modalités financières fixées dans la convention de formation.

Article 5 : Pénalités de retard

Toute somme non payée 45 jours après réception de la facture donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal plus 8 points majoré de 40 euros forfaitaires. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

Article 6 : Conditions de report

Le Client s'engage à avertir l'INTEFP au plus tard 21 jours calendaires avant l'intervention de toute demande de report. Passé ce délai, l'INTEFP se réserve le droit de facturer au Client les frais de report suivants :

- 21 jours à 15 jours ouvrés avant la date d'intervention 30 % du coût de la prestation,
- 14 jours à 7 jours ouvrés avant la date d'intervention 60 % du coût de la prestation,
- 6 jours à 1 jour ouvrés avant la date d'intervention l'intégralité du prix de la prestation.

De plus, les frais de déplacement et d'hébergement non remboursables déjà engagés au moment du report seront remboursés par le Client sur présentation des justificatifs.

Article 7 : Annulation de stage en cas de prestation de formation

En cas de nombre insuffisant de participant, l'INTEFP se réserve le droit d'annuler ou de décaler une session jusqu'à 10 jours calendaires avant le début de la formation. De nouvelles dates seront alors transmises au Client.

Article 8 : Force majeure

Les cas de force majeure (reconnus comme tels par la jurisprudence des cours et tribunaux français) suspendront les obligations des Parties affectées par ces cas de force majeure ; Si leurs effets durent plus de trente jours, la Commande et/ou le Contrat pourra être résolu/résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties sans frais ni indemnité d'aucune sorte de part et d'autre.

Article 9 : Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'INTEFP en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'INTEFP pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à l'INTEFP afin de s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'INTEFP.

Article 10 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à traiter, de manière strictement confidentielle, les termes du Bon de Commande, du Contrat, et toutes les informations, qu'elles se seront communiquées, et celles dont elles auront eu ou pris connaissance à l'occasion de la Commande et du Contrat, qui auraient été signalées comme confidentielles ou qui par leur nature ou leur contexte doivent être considérées comme confidentielles.

Article 11 : Renonciation

Le fait pour l'INTEFP de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 12 : Droit applicable et règlements des différends

Le droit applicable à la Commande et au Contrat est le droit français à l'exclusion des règles de conflits de lois. Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la Commande et du Contrat, non résolu à l'amiable entre les Parties dans un délai de deux mois à compter de la survenance du différend, pourra être soumis aux Tribunaux compétents dans le ressort duquel se trouve le siège social de l'INTEFP.

Article 13 : Election de domicile

L'élection de domicile est faite par l'INTEFP à son siège social au :

1498 Route de Sain Bel
69280 MARCY L'ETOILE



**Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle**

Etablissement public à caractère
administratif
Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro
82 69 09369 69
auprès de la
Préfecture de la région Rhône
Alpes
le 08 décembre 2006

Mail institutionnel :

intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr

Contacts

Virginie GERMAIN-LOBROT

Chargée de développement des formations SST

04 78 87 47 25

virginie.lobrot@travail.gouv.fr

Catherine LINARES

Responsable de projet ISST

04 78 87 49 90

catherine.linares@travail.gouv.fr

Abdullah YAPICI

Assistant de formation

04 78 87 47 85

abdullah.yapici@travail.gouv.fr